

## La semaine en quatre jours, pour nous, c'est 32 heures !

Cergy, le 11 avril 2024

Lors du prochain CSAL qui aura lieu le 25 avril, la DDFIP 95 a inscrit à l'ordre du jour la note DGFIP sur l'expérimentation de la semaine EN 4 jours. Ce point fait suite à la note fonction publique du 23 mars.

Le projet d'expérimentation gouvernemental et directionnel n'a que peu de chose à voir avec la semaine **DE** 4 jours ( 32 heures hebdomadaires, donc diminution le nombre d'heures hebdomadaires pour garder une durée quotidienne de travail de 8 H, une journée de 8 h 00 conquise par les luttes ).

La semaine EN 4 jours, c'est autre chose, c'est garder le même quota d'heures de travail hebdomadaires actuel sur une durée de 4 jours.

Et là, ça change tout.

Il s'agit donc de garder les 1607 heures de travail annuel distribuées sur la semaine en fonction des modules horaires choisis individuellement ( 35 h à 38 h 30 ).

Que constate-t-on alors, en intégrant bien entendu les dispositions du code du travail ( durée maximale journalière 10 h 00 avec 45 minutes minimales de pause méridienne) ? Un résultat édifiant : des journées de travail à rallonge !

Module horaire hebdomadaire	Durée quotidienne de travail			Congés			Total
	Semaine en 5 jours	Semaine en 4 jours	différence	Jours ARTT	Congés annuels	Journée solidarité	
35h00 <i>(agents Berkani et non titulaires)</i>	07h00	08h45	+ 1h45 <i>par jour</i>	0	25		25
36h12	07h14	09h03	+ 1h49 <i>par jour</i>	0	32	-1	31
37h30	07h30	09h22	+ 1h52 <i>par jour</i>	8	32	-1	39
38h00	07h36	09h30	+ 1h54 <i>par jour</i>	11	32	-1	42
38h30	07h42	09h37	+ 1h55 <i>par jour</i>	13	32	-1	44

En se calant sur des heures d'arrivée type, cela donnerait :

Module horaire hebdomadaire	Heure de départ (semaine en 4 jours) <i>(prenant en compte la pause méridienne minimum de 45 minutes)</i>		
	pour une arrivée à 7h30	pour une arrivée à 8h00	pour une arrivée à 8h30
35h00	17h00	17h30	18h00
36h12	17h18	17h48	18h18
37h30	17h37	18h07	18h37
38h00	17h45	18h15	18h45
38h30	17h52	18h22	18h52

**Pas besoin d'être grand clerc pour constater que cette semaine EN 4 JOURS exclut de fait les personnes avec contraintes familiales ou les personnes ayant des trajets longs pour rejoindre leur lieu de travail.**

## D'autres inquiétudes sont soulevées avec cette semaine en 4 jours :

- comment seraient calculés les temps partiels?
- la note prévoit 2 jours de télétravail maximum par semaine et réduite à 1 si le fonctionnement l'impose. Comment faire alors avec les agents qui sont en télétravail 2 jours ou plus par semaine pour raison médicale?
- quid de l'expérimentation de fermeture de 3 jours consécutifs sur le CfiP de Montmorency?
- la note évoque le retrait des jours RTT pour les agents au forfait. Qu'en sera-t'il ?
- tous les services seraient concernés ou certains?
- que se passe-t-il si un.e collègue veut rester sur 5 jours alors que les autres voudront la semaine en 4 jours dans le service?
- que se passerait-il si aucun service n'est volontaire ? La note prévoit que cela soit sur le volontariat. Le directeur imposera-t-il un service volontaire d'office?

- le principe du volontariat est le principe fondateur de l'expérimentation tout en s'inscrivant dans le cadre de l'organisation collective du travail que le service aura entendu adopter, après échanges au sein de l'équipe concernée ;

- les agents devraient recevoir jusqu'à 18h les contribuables ?

- l'organisation du travail sur une durée de 4 jours ne pourra donner lieu à un accroissement des effectifs dans le service concerné, ni à une réduction des plages d'ouvertures au public pour les services en relation directe avec le public. A contrario, les plages auraient vocation à être étendues du fait de la présence des agents sur une amplitude horaire élargie, si l'organisation le permet.

Ce concept est déjà expérimenté depuis mars 2023 à l'URSSAF Picardie sur la base du volontariat. Si 70% des 200 salariés éligibles trouvaient l'idée intéressante. Dans les faits, seuls 3 l'ont acceptée et uniquement des personnes sans enfant à charge.

Chez les 197 autres, le nouveau format a été jugé incompatible avec la vie de famille et notamment les horaires de crèche et d'école.

En Belgique, la semaine en 4 jours ouverte à toutes et tous depuis fin 2022 n'a convaincu que 0,5 % des salarié.es, 99,5 % ne voyant pas comment faire en 4 jours ce qu'il est déjà difficile de faire en 5.

Les seules expériences qui ont fonctionné à l'étranger (Irlande, Allemagne, Espagne...) sont celles qui s'accompagnent d'une réduction du temps de travail et de la création d'emplois.

**Pour la CGT, le progrès social ce n'est pas la SEMAINE EN 4 JOURS, c'est la réduction du temps de travail, c'est la semaine de 32 heures et la création d'emplois qui va avec.**

